

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Comité Technique Spécial Départemental des Bouches du Rhône
mercredi 15 février 2012

Déclaration préalable de la FNEC FP FO

Monsieur le Directeur Académique,

Ce Comité Technique Spécial se tient dans le cadre des 14 000 nouvelles suppressions de postes décidées par le ministère. Ce qui se traduit dans les Bouches du Rhône, au niveau du 1^{er} degré, par 159 postes en moins.

Ainsi, de 50 à 60 postes classes seraient supprimés au prétexte d'une prévision d'une diminution de 1488 élèves à la rentrée.

Une centaine de postes serait également supprimée au nom de « l'effort commun pour réduire la dette » et toucherait tous les postes d'enseignants qui ne sont pas devant une classe, dont les maîtres spécialisés des RASED, les titulaires remplaçants, les conseillers pédagogiques ...

Ce qui est programmé c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants et des conditions d'enseignement des élèves alors que d'ores et déjà les enseignants n'en peuvent plus ! Cette annonce, au moment où dans tout le département, chaque jour, des absences courtes ou longues, prévues ou non, ne sont pas remplacées, alourdissant encore les effectifs des autres classes, est une véritable provocation !

Force ouvrière refuse cette tyrannie de la dette, impulsée par le FMI, la banque européenne, nous estimons que ni les enseignants, ni les élèves, ni les parents n'ont à payer les conséquences de cette dette qui n'est pas la leur.

C'est dans ce contexte où il sera de plus en plus difficile d'enseigner par manque de moyens que le ministre veut nous imposer une nouvelle forme d'évaluation faisant porter la responsabilité de l'efficacité d'une institution en retrait, individuellement ou par équipe, sur les enseignants,

C'est pour le retrait des textes sur l'évaluation des enseignants et pour l'annulation de toutes les suppressions de postes que les enseignants se mobilisent depuis le 15 décembre.

C'est contre ces suppressions massives de postes que les enseignants avec leurs syndicats et les parents d'élèves sont rassemblés devant l'IA en ce moment.

Les personnels se mobilisent et expriment clairement avec leurs organisations syndicales, leur refus de voir leurs statuts et leurs conditions de travail devenir des variables d'ajustement dans la gestion de la « crise de la dette » qui n'est pas la leur.

Le travail sur la carte scolaire dans le département revêt cette année un caractère particulier :
- nous abordons ce 3^{ème} jour de travail sur la carte scolaire, nous commençons ce CTSD, sans connaître les conséquences précises de la gestion de ce que vous appelez le « stock », visant tous les postes d'enseignants hors classe : après le désastre du flux, nous attendons celui du stock.

- les propositions de fermetures de classes n'ont été connues que 48 h avant la tenue du CTSD. C'est une remise en cause du droit des représentants du personnel, une limitation de leur action de défense des personnels et de leur outil de travail. Nous n'avons eu ni les éléments ni le temps de faire notre travail d'information et de préparation de cette instance.

Notre demande, par courrier du 11 janvier 2012 du respect, comme prévu par l'article 50 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, de communication aux représentants du personnel des documents pour les comités techniques au moins huit jours avant leur tenue, est restée sans réponse !

Nous refusons ce déni des droits des délégués du personnel et la transformation du CTSD en chambre d'enregistrement des décisions de l'administration et réitérons notre demande de respect des textes, concernant la transmission des documents préparatoires.

Nous refusons également votre nouveau mode de calcul, assorti du terme de « repères » dont le seul effet est d'augmenter tous les seuils de 0,5 à 2 points portant ainsi, par exemple, le seuil de fermeture des classes maternelles à 29.5, ce qui est ressenti, à juste titre, par les collègues comme une nouvelle attaque visant à faire disparaître les maternelles.

Ce relèvement des seuils vous amène ainsi à proposer, sur la base de notions contestables d'équité, de places vacantes, de zone favorisée..., près de 190 fermetures brutes de classes ; les délégués du personnel devraient choisir entre la maternelle et l'élémentaire, entre l'école A et l'école B... en clair, participer à la gestion des fermetures de classes !

Ne comptez pas sur FO pour jouer ce rôle, pas plus aujourd'hui qu'hier !

A chacun son rôle : celui du délégué du personnel est de défendre les classes et les postes et non pas de choisir les écoles qui devraient être sacrifiées au nom de l'austérité.

C'est le sens du vœu soumis aujourd'hui par les délégués du personnel votant contre votre projet de carte scolaire soumis à ce CTSD.

Pour le SNUDI FO, Philippe Roms